

188

155

326

16

101

15

183

認 ES

图

153

533

53 133

7

100

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2022 Délibération n° DEL-2022-0434

Objet: Budget primitif 2023 - Budget autonome "SPANC"

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice: 74

Présents: 47 Pouvoirs: 18 Absents: 0 Excusés: 27 Pour: 65 Contre:0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

2 6 JAN, 2023

et affichage le

2 6 JAN. 2023

Secrétaire de séance : Christophe BORG

Le vendredi 16 décembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 09 décembre 2022.

Présents: Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine **VILLARINO**

Pouvoir: Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Brigitte DULONG à Christophe BORG, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ à Coralie Christelle MEGRET BOURDELAIN, à GUICHARD, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Franck SOMME à Olivier ROZIAU, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Laurence THERY à Henri BAILE, Martine VENTURINI à Agnès DUPON, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20221216-DEL-2022-0434-DE Date de télétransmission : 26/01/2023 Date de réception préfecture : 26/01/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les bureaux des 12 septembre, 14 novembre et 05 décembre 2022;

Vu les conférences des maires des 10 octobre et 14 novembre 2021;

Vu les commissions des finances des 28 septembre et 21 novembre 2022;

Vu les commissions mixtes (finances et thématiques) du mois d'octobre 2022;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires acté le 28 novembre 2022;

Vu les principes énoncés dans la note de présentation relative aux budgets primitifs 2023 :

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2023 du budget autonome « SPANC ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

1 6 DEC. 2022

Le Président, Henri BAILE

